

## Tarifs des redevances des contrôles d'assainissement individuel

Année 2018

- Contrôle de conception et réalisation d'une installation neuve 185,59 € T.T.C. \* ;
- Diagnostic de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante : 104,27 € T.T.C. \* ;
- Contrôle périodique d'une installation ayant déjà fait l'objet d'un contrôle par le Syndicat des Eaux : 71,36 € T.T.C. \* ;

*Le montant de ces redevances est forfaitaire.*

*Le règlement de la redevance intervient après réalisation du contrôle et dès que le TRESOR PUBLIC adresse l'avis des sommes à payer (facture).*

*\* La redevance assainissement individuel est établie selon le tarif en vigueur (tarification forfaitaire avec une TVA de 10%).*